

Déchets ménagers : Oxalor gagne la partie



➤ Moment de gloire pour Oxalor qui a peu à peu convaincu sur le territoire de la région présidée par Ségolène Royal... C'est en effet l'histoire d'une idée qui est née en 1997, que celle mise en oeuvre, expérimentée, développée à l'échelle industrielle puis inaugurée, il y a quelques jours... Après environ 11 ans de tergiversations et autres retours à la case administrative, le 15 février dernier, sur la zone de la Plaine-du-Château à Lezay, Ségolène Royal a inauguré en qualité de présidente de Région, le Centre de traitement et de valorisation des déchets ménagers utilisant le procédé Oxalor®, guidée en cela par Francis Rogeon, président de la société d'économie mixte du Mélusayen...

◆ A croire que le procédé de traitement et de valorisation du contenu des poubelles à l'aide de réactifs à base calcique a eu bien de la peine à trouver sa concrétisation industrielle. Pensez ! Plus de 13 ans depuis la publication du brevet « *Procédé de traitement des ordures ménagères, boues et graisses d'épuration* », en mai 2000 au Bulletin officiel de la propriété industrielle. 10 ans qu'Oxalor a débarqué à Lezay, ce qui a permis à l'entreprise cette année-là (2003) d'obtenir ses premières autorisations d'exploiter délivrées par la préfecture des Deux-Sèvres... Mais la patience a fini par payer !

⇒ Chaux dedans, chaud!

◆ Sur le site des anciennes huileries, le 15 février dernier avait lieu, en grandes pompes, l'épilogue d'un feuilleton à rebondissements multiples ; l'aventure ayant en effet commencé il y a 11 ans environ. Aujourd'hui, on fait table rase du passé et on mise sur l'avenir du procédé mis en oeuvre.

↳ Le centre multi-filières dispose d'une capacité nominale de traitement de 40 000 tonnes de déchets / an. Il a généré la création de 15 emplois, dispose d'une centrale photovoltaïque en toiture de 249 kwc et aura nécessité (outre la patience) un investissement global de 12 millions d'€.

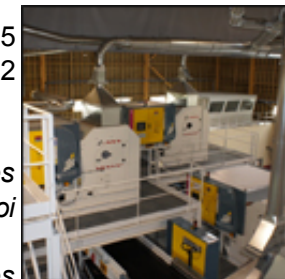
Pour porter à l'échelle industrielle le procédé Oxalor expérimenté à Lezay, la Communauté de communes du Lezayen a monté une SEML.

« Une société d'économie mixte (SEM) est une société anonyme dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs personnes publiques (à savoir l'État, une Collectivité territoriale, ...). Cette participation majoritaire publique est plafonnée à 85 % du capital depuis la Loi du 2 janvier 2002. Au moins une personne privée doit participer au capital de la SEM.

Le recours à la SEM garantit à la collectivité publique actionnaire et cocontractante la prise en compte effective de l'intérêt général dans les objectifs de l'entreprise et la souplesse de la société de droit privé. »

Concrètement, la Société d'Economie Mixte Locale du Mélusayen associe quatre collectivités territoriales (Communauté de communes du Pays Mélusin, Communauté de communes du Mellois, Région Poitou-Charentes, Communauté d'Agglomération du Niortais) et des partenaires privés issus du groupe Oxalor® pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers (voir [Traitement : les Deux Sèvres pourraient faire des jaloux](#)).

La structure offre aux collectivités des solutions garantissant un service public de traitement de déchets au meilleur coût. Investie dans la promotion de procédés innovants, elle met en oeuvre la technologie Oxalor® dont les brevets sont la propriété de la société Valorom.



↳ La SEML du Mélusayen est attributaire des marchés de traitement des déchets ménagers de la Communauté de communes du Pays Mélusin et de la Communauté d'agglomération du Niortais. Elle souhaite développer ces prestations auprès d'autres collectivités et entreprises.

Le procédé industriel mis en oeuvre n'est pas commun ; il est d'ailleurs présenté comme étant la solution écologique industrielle au traitement et à la valorisation des ordures ménagères brutes.

Les déchets ménagers sont collectés à partir des sacs plastiques qui sont directement traités, sans tri préalable. Après ouverture des sacs par cisaillement, les

déchets sont homogénéisés. Les déchets ménagers bruts sont, après un premier tri des encombrants, mélangés avec un réactif alcalin qui induit une réaction chimique déshydratant et hygiénisant la fraction fermentescible des déchets.

Ce réactif est à base d'oxyde de calcium, d'adjuvants organiques naturels et d'eau ou des solutions organiques aqueuses (lisiers, purins dilués, boues liquides...) afin de déclencher la déshydratation demandée.

Par la suite, les déchets transitent dans un caisson de confinement (thermo-adsorbent) où se produisent la déshydratation et l'hygiénisation, pendant une durée d'environ 2 heures.

Les matières sont séparées en deux fractions et dirigées vers les différentes filières de tri : déchets organiques et déchets non organiques.

La réaction biochimique 100 % naturelle est mécanisée dans un procédé industriel : elle ne génère aucun rejet dans l'atmosphère (ni liquides, ni gazeux).

À la suite de cette réaction, plusieurs dispositifs assurent un tri entre l'amendement organo-calcaïque produit et les autres déchets qui sont de trois ordres : des matériaux recyclables (valorisation des plastiques et métaux), un CSR, combustible de substitution (valorisation énergétique), et un amendement organo – calcaïque (valorisation agronomique). 85% des déchets ménagers sont ainsi bel et bien valorisés.

➡ La simplicité du procédé pourrait déboucher sur une baisse des impôts

◆ Les nombreux partenaires impliqués aux côtés de Michel Mazon, président d'Oxalor, pour qui « *ce jour est l'aboutissement d'une belle aventure* », parmi lesquels la communauté de communes du Lezayen, les voisins de Lusignan, partenaires dans la Sem du Mélusayen ainsi que la Région, mais aussi le maire de Lezay, Joseph Joubert, ont salué l'intérêt que ce procédé (qui permet de valoriser le déchet à un coût raisonnable, 60 euros la tonne traitée facturée aux collectivités), installé sur une ancienne friche industrielle, suscite déjà à l'international.



↳ « *Nous sommes heureux d'accueillir des amis du monde entier qui s'intéressent à une technologie révolutionnaire née en Poitou-Charentes* », se réjouit Ségolène Royal qui ne cache pas son plaisir de saluer ainsi les investisseurs étrangers originaires du Sénégal, de Madagascar, de Tunisie, d'Algérie ou des États-Unis, tous ayant fait le déplacement à Lezay afin de visualiser et s'imprégner du Process Oxalor, qui traite et valorise les déchets ménagers de manière naturelle.

↳ « *Ce procédé innovant, mais s'appuyant sur une technique ancestrale (qui utilise la chaux, ndlr), permet le traitement de nos déchets au quotidien en les transformant en produits secs, recyclables et utilisables en amendement ou combustible. Cette révolution gêne considérablement tous ceux qui profitent très largement de cette filière sur le dos de nos concitoyens. Que de bâtons dans les roues, quelle course d'obstacles ! La démonstration est aujourd'hui faite de son intérêt environnemental et financier* » a notamment déclaré le maire Joseph Joubert, qui a conclu son propos en exprimant un vœu : « *nous souhaitons que toutes les ordures ménagères du Mellois soient traitées ici, afin que le montant de la colonne de droite des feuilles d'impôts de nos concitoyens diminue* ».



↳ On retiendra que la Région pilotée par Ségolène Royal, participe à hauteur de 450.000 € au capital de la société et intervient à hauteur de 2 millions d'euros en garantie d'emprunt. « *J'ai toujours cru à ce projet, alors que j'étais opposée à l'installation d'un incinérateur dans le Marais poitevin*, a déclaré Ségolène Royal. *Aujourd'hui encore, il existe des réticences mais c'est bon signe : si c'était facile, ce serait curieux* » (...) « *Un des plus performants en terme de volume de valorisation du déchet qui devient une matière première avec un coût de traitement fortement diminué, ce procédé touchera les gens au niveau du pouvoir d'achat et du bien-être. C'est aussi une formidable occasion de limiter les pollutions liées à l'entassement des déchets, même si on a fait des progrès considérables dans ce domaine* ».

➡ Bientôt un p'tit deuxième?

◆ Il y a quelques semaines, c'était début décembre, une trentaine d'élus et de professionnels de la Creuse se sont rendus sur place, histoire de voir... Le coût de traitement à la tonne, qui se veut compétitif, est évidemment attractif... d'autant que les 30 000 tonnes annuelles avalées par le procédé mis en œuvre à Lezay, correspondent bon an mal an, à la production de la Creuse. Si les décideurs étaient partants, il y a encore deux ou trois ans, pour acheter une presse à extrusion

qui aurait été couplée au futur méthaniseur Abiodis de Guéret (la presse en question aurait été en mesure d'absorber la totalité du « *gisement* » de déchets creusois), un projet qui a généré de fortes réticences, Jean-Jacques Lozach, et Jacky Guillon, sont repartis convaincus qu'il sera nécessaire de creuser la question de l'adaptabilité de la solution poitevine...

↳ A la demande du président de la Communauté de communes du pays de Boussac, il a en effet été organisé une visite : Gilles Henry, élu faisant partie du groupe n'a pas caché sa satisfaction « *J'avais un a priori favorable mais la démonstration est pour le moins convaincante ; en qualité d'agriculteur, je suis prêt à acheter cet amendement organo-calcaïque, particulièrement adapté à nos sols creusois acides* »...

↳ Le président du SME, Jacky Guillon a relevé que le « *procédé est relativement simple* » et réaffirmé son optimisme « *quant au choix d'une solution départementale* ». Le président du Conseil général, Jean-Jacques Lozach, quant à lui, a clairement escompté « *que 2014 soit l'année au cours de laquelle ce dossier du traitement aboutisse* », tout en ayant regretté que les collectivités soient démunies « *face à des entreprises privées qui tentent de nous vendre leur procédé. L'État devrait nous fournir une grille d'analyse* »...

